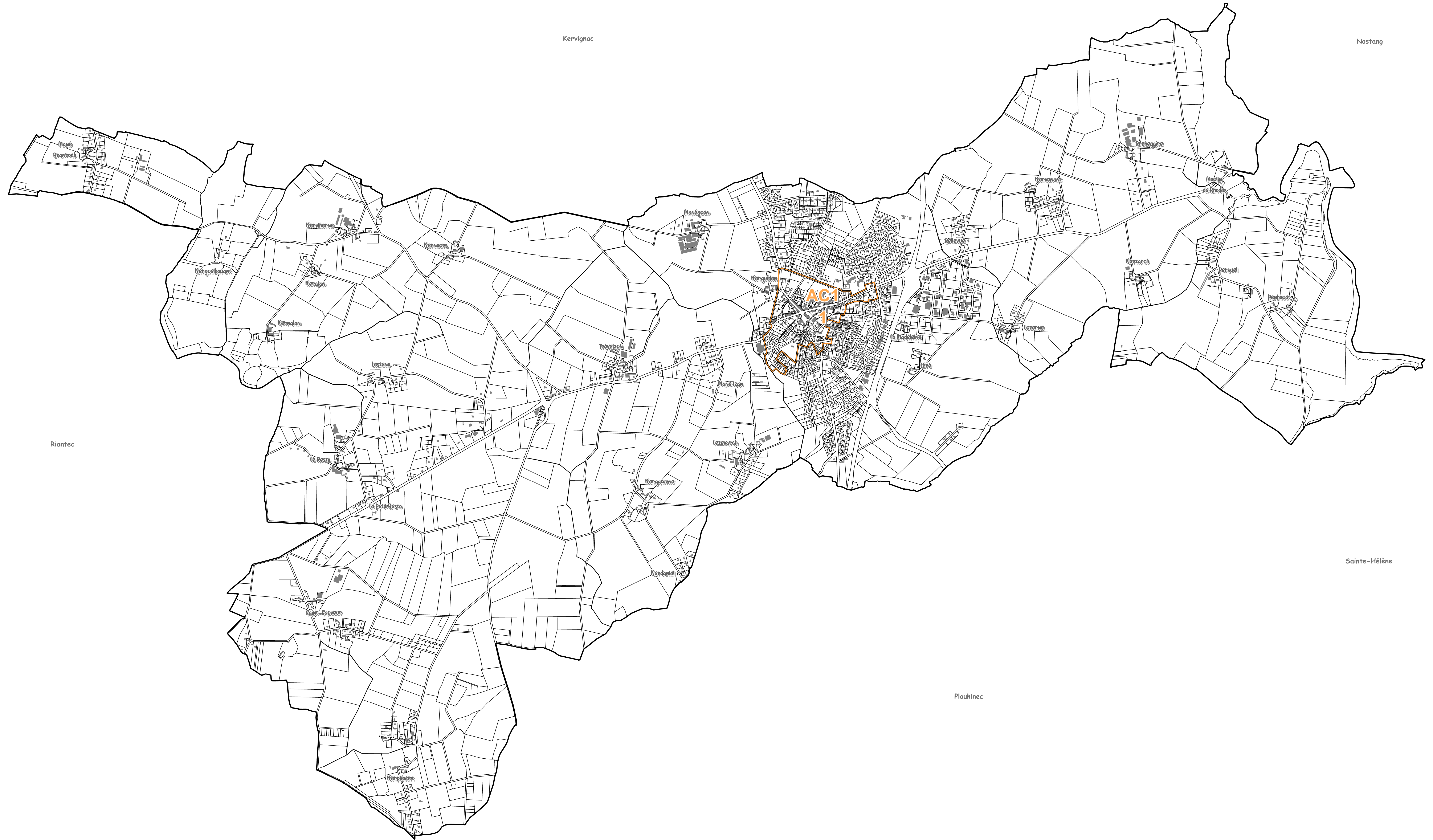


Vu pour être annexé à la délibération du CM
du 29/09/2025
Le Maire,

 AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques inscrits

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
(concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

■ Bâti dur
■ Bâti léger



1 : Fontaine du bourg inscrite MH le 29 mars 1935